



Avis de consultation de télécom CRTC 2009-179

Ottawa, le 6 avril 2009

Création d'un comité spécial du CDCI chargé de planifier le redressement de l'indicatif régional 705 dans le Nord de l'Ontario

Numéro de dossier : 8698-C12-200905630

Dans le présent avis, le Conseil annonce la création d'un comité spécial de planification du redressement (CPR) qui, sous le patronage du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion, sera chargé d'examiner les options de redressement de l'indicatif régional 705 dans le Nord de l'Ontario. Le Conseil invite le public et les fournisseurs de services de télécommunication à participer aux travaux du CPR.

Introduction

1. Le 5 mars 2009, l'administrateur de la numérotation canadienne (ANC) a avisé le Conseil que, d'après les dernières prévisions d'utilisation des ressources de numérotation¹, on prévoit maintenant que l'indicatif régional 705 sera épuisé en octobre 2012, soit bien avant l'échéancier de 72 mois² fixé pour amorcer la planification du redressement.
2. Les Lignes directrices canadiennes sur la planification du redressement des indicatifs régionaux (les Lignes directrices), approuvées par le Conseil, indiquent la marche à suivre en cas d'épuisement d'un indicatif régional au Canada. Les Lignes directrices prévoient un processus par étapes que l'ANC et les comités de planification du redressement (CPR) doivent suivre. Elles exigent également que les travaux de planification soient amorcés lorsque l'épuisement de l'indicatif est prévu dans les 72 prochains mois.
3. L'industrie des télécommunications planifie publiquement le redressement des indicatifs régionaux par l'entremise d'un CPR spécial qui relève du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI). Le CPR a notamment pour rôle de sensibiliser le public et de l'inciter à participer à ses activités. D'ailleurs, le public est invité à participer aux travaux du CPR. L'ANC, dans son rôle de coordonnateur de la planification du redressement des indicatifs régionaux, préside le CPR.

¹ En janvier 2009, l'ANC a amorcé les travaux sur les prévisions d'utilisation des ressources de numérotation, conformément aux Lignes directrices canadiennes sur les prévisions d'utilisation des ressources de numérotation que le Conseil a approuvées.

² Tel qu'il est indiqué dans les Lignes directrices canadiennes sur la planification du redressement des indicatifs régionaux.

CPR de l'indicatif régional 705

4. Étant donné que l'épuisement de l'indicatif 705 est prévu dans 43 mois, le Conseil estime qu'il faut amorcer immédiatement le processus de redressement de l'indicatif régional. Dans le cadre du présent avis public, le Conseil crée spécialement un comité de planification du redressement de l'indicatif 705 (le CPR du 705), sous le patronage du CDCI, et il demande à l'ANC de présider ce comité.
5. La portée des activités du CPR du 705 se limite à l'examen des solutions visant à introduire de nouvelles ressources de numérotation dans la région géographique actuellement desservie par l'indicatif régional 705. Puisque la planification du redressement de l'indicatif ne touche ni les zones ni la fréquence des appels locaux et interurbains, ces éléments sont exclus du cadre de la présente instance.
6. Le Conseil examinera toutes les options de redressement envisagées par le CPR du 705, ainsi que ses recommandations, pour rendre une décision sur la mesure de redressement à adopter.
7. Dans l'élaboration de ses recommandations, le CPR du 705 doit réserver au moins sept codes de centraux en prévision de l'attribution de codes initiaux, ainsi que dix codes de centraux supplémentaires qui ne seront attribués qu'aux nouvelles venues.
8. Le Conseil fait remarquer que le CPR du 705 peut envisager des mesures de redressement qui entraîneraient le changement de numéro de téléphone de certains consommateurs ou celui de la quantité de chiffres à composer pour faire un appel local. C'est pourquoi le Conseil encourage le public à participer aux travaux du CPR du 705.

Procédure

9. L'ANC annoncera le lieu et l'heure des réunions du CPR du 705 et mettra tous les documents connexes à la disposition de ceux qui en font la demande auprès du CRTC. De plus, il sera possible d'obtenir des renseignements sur les travaux de planification du redressement de l'indicatif régional 705 sur le site Web de l'ANC au [www.cnac.ca], ou par téléphone au 613-563-7242.
10. Les parties qui désirent participer aux travaux du CPR du 705 (et qui souhaitent recevoir des copies des mémoires) doivent en informer le Conseil au plus tard le **4 mai 2009** (la date d'inscription) en remplissant le formulaire en ligne ou en écrivant au Secrétaire général, par la poste à l'adresse CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, ou par télécopieur au 819-994-0218. Les parties doivent indiquer leurs coordonnées, y compris leurs adresses électroniques, le cas échéant. Les parties qui n'ont pas accès à Internet doivent indiquer si elles souhaitent recevoir des versions sur disquette des mémoires déposés en copie papier.
11. Le Conseil affichera sur son site Web, aussitôt que possible après la date d'inscription, une liste complète des parties intéressées et leurs adresses postales (y compris leurs adresses électroniques, le cas échéant), avec mention des parties qui désirent recevoir des versions sur disquette.

Avis important

12. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le cadre de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil au [www.crtc.gc.ca], seront versés à un dossier public et affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse électronique, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
13. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins desquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.
14. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
15. Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. Par conséquent, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Emplacement des bureaux du CRTC

16. Les documents déposés peuvent être examinés ou seront rendus disponibles rapidement sur demande aux bureaux du Conseil pendant les heures normales de bureau :

Téléphone sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais : 1-877-909-2782

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, promenade du Portage, bureau 206

Gatineau (Québec) J8X 4B1

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest, bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, bureau 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby, bureau 530
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>